



DOMINIQUE DE LAVENÈRE, président du **Snal** (Syndicat national des professionnels de l'aménagement et du lotissement)

« Le projet urbain partenarial va dans le bon sens »

Christine Boutin va présenter, le 28 juillet, en Conseil des ministres son projet de loi de mobilisation pour le logement. Qu'en pensez-vous ?

En France, l'urbanisme et le logement sont insuffisamment liés. Ce projet imagine des passerelles. La territorialisation du PLH (programme local de l'habitat) va notamment en améliorer la compatibilité avec les documents d'urbanisme. L'élaboration du PLU (plan local d'urbanisme) avec les compétences intercommunales est aussi un premier pas vers des stratégies foncières coordonnées. Enfin, l'idée du projet urbain partenarial va dans le bon sens.

En quoi consiste ce projet urbain partenarial (PUP) ?

Aujourd'hui, on ne peut pas réaliser d'équipements publics, infrastructures en particulier, sur des terrains privés. Il manque un cadre juridique pour cela. C'est tout l'intérêt du PUP qui évite de passer systématiquement par une ZAC

et ses insécurités juridiques. Nous regrettons cependant que la notion de prise en considération d'un projet privé, pouvant donner lieu à révision du PLU, n'ait pas été reprise.

Le Snal a tenu son congrès annuel le 24 juin autour de l'éco-aménagement. Pourquoi avoir choisi ce thème ?

L'image du lotissement est restée celle de la nappe pavillonnaire, dont ne veulent plus ni les élus ni les citoyens. Nous sommes tenus à réaliser notre « révolution écologique ». Nous avons présenté lors du congrès notre guide de l'éco-aménagement qui s'appuie sur l'expérimentation menée sur dix sites-pilotes depuis 2006 avec le Puca, l'Ademe et l'association HQE (haute qualité environnementale). Loin d'être un simple memento, il contractualise pour toute opération d'aménagement l'engagement de nos adhérents auprès des collectivités sur des objectifs concrets et une démarche d'évaluation.

PROPOS RECUEILLIS PAR YANNICK NODIN ■